Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20261026-A2026_43-AR

Mairie
Aubigné

ARRETE MUNICIPAL

N° 2026/43

Le Maire de la Commune d'AUBIGNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
Vu l'arrêté municipal n° 2018/20 du 17 juillet 2018 portant règlement intérieur du terrain multisports ;
Les mesures nécessaires à son application, notamment la signalisation de l'interdiction d'accès, seront mises en œuvre pendant toute la durée de la fermeture.
Considérant qu'un trou a été constaté sur le poteau de but situé au nord du terrain multisports ;
Considérant que la réparation de cet équipement nécessite le démontage des poteaux de but ;
Considérant que ces travaux et l'état de l'équipement sont susceptibles de présenter un risque pour la sécurité des usagers ;
Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité, d'interdire temporairement l'accès au terrain multisports pendant la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1 – L'accès au terrain multisports d'Aubigné est interdit au public à compter du lundi 26 octobre 2026 et jusqu'à l'achèvement des travaux de réparation et à la remise en sécurité de l'équipement.

Article 2– Monsieur le Maire d'Aubigné est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et porté à la connaissance du public par tout moyen approprié.

Article 3 - Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par tout moyen approprié et publié conformément aux dispositions en vigueur.

Fait à Aubigné, le 26 octobre 2026

Le Maire,
Bruno RICHARD

MAIRIE D'AUBIGNÉ
ILLE-ET-VILAINE